

Réunion du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 20 septembre à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Etaient présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Marcelle MAYONADE, Martine SAINT-PAUL, Monique BARON, Anaïs FROMENT. MM. Bernard DUBEDAT, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :

- Mme Dominique DUMAS a donné pouvoir à Julie DORLET-PELLETIER
- Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Anaïs FROMENT
- Mr Yannick DELMAS a donné pouvoir à Mr Bernard DUBEDAT

Membres absents :

- Mme Fannie TUAILLON
- Mr Pierre ROMIEU

Monsieur Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

DELIBERATION

1) Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des bâtiments publics, l'entretien des espaces verts, évènementiel ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois et 8 jours (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 23 septembre au 30 novembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet soit 29h par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374 du grade de recrutement.

L'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires sur demande de l'autorité territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

- Prospection sur l'avenir de la personne recrutée en emploi saisonnier.

Le profil de la personne recrutée correspondant parfaitement à ce qui est recherché par la collectivité, une discussion s'en est suivie à propos de son avenir. La commune de Taussac, séduite elle aussi par le profil de cette personne, souhaiterait aboutir à une solution de recrutement à deux mi-temps avec Mur de Barrez, pour palier au départ programmé à la fin de l'année, d'un de leur agent employé à mi-temps.

Cette solution va être creusée ces prochaines semaines.

- Illuminations de Noël

Le contrat de trois ans qui nous liait à la société Deco Illumination Concept s'est achevé pour les fêtes de Noël 2023. Nous les contacterons pour réfléchir à une nouvelle proposition pour cette année, en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles nous sommes soumis. Dans la même période, nous répondrons à une sollicitation de démarchage d'une autre société (Decolum) pour étayer notre décision.

Séance close à 12h

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,

